

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 20 SEPTEMBRE 2018  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Jeudi, vingt (20) septembre 2018 se tenait à 20h00 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: Mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et, messieurs les conseillers: Jasmin Couturier et Ghislain Vignola.  
Absent : Josée Martin, Yann-Érick Pelletier et Hugo Béland.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**1. 2018-211**

**ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Myriam St-Laurent appuyé par Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

**2. 2018-212**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 68 427.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Myriam St-Laurent

Appuyé par Ghislain Vignola

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage atteste la véracité des frais encourus et confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**3. 2018-213**

**TRAVAUX DRAINAGE DE FOSSÉ RANG 6 ET RANG 5 OUEST**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder au travaux de creusage de fossé dans le rang 6 situé entre le 9 rang 6 au 75 rang 6 (*sur 1912 pieds environ*), estimé à 5 460\$ avec le transport du matériel et au creusage de fossé dans le rang 5 Ouest situé près du # civique 26 estimé à 1900\$ avec le transports du matériel. Les travaux seront exécutés par Excavation Éric Bonenfant et par les transports en Vrac de Rimouski.

**4. 2018-214**

**REMPACEMENT DE FENÊTRE -CENTRE LEPAGEOIS**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder le contrat de remplacement des fenêtres à Construction Gides April inc. pour 10 fenêtres au coût de 12 230\$ avant tx. du centre Lepageois.

5. **2018-215**

**RÉFECTION DE L'ENTRÉE DU CENTRE LEPAGEOIS:**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à la réfection de l'entrée du Centre Lepageois en recouvrement d'époxy par Planchers New Zone inc. au coût de 1724.63\$ avec les taxes.

6. **2018-216**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h34.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dg- sec.trés.**